

BUREAU FEDERAL N° 1 - 19 JANVIER 2001

Réunion tenue au Siège de la FFA

Présidence	GUY MANFREDI
Présents	BERNARD AMSALEM - DANIEL ARCUSET - JEAN-JACQUES COURT - EDOUARD ESKENAZI - GUY GODBILLON - GERARD HERTRICH - ANNIE LAURENT - PIERRE-YVON LENOIR - MICHEL MARLE – CHRISTIAN ROGGEMANS
Assistent	PAUL BENARD - LIONEL CACAULT - SUZANNE CATHIARD - SYLVAIN COLLETTE - RENE COMORETTO (partiellement) - JEAN DAHM - PIERRE DASRIAUX - DANIELE DEBAYE RICHARD DESCOUX – MICHEL DEVEAUX - JEAN-PIERRE FOURNERY – MARCEL GOMEZ CHARLES GOZZOLI - JEAN GRACIA - HERVE RACT-MADOUX - ALAIN SPIRA - JEAN-CLAUDE VOLLMER
Excusé	PHILIPPE LAMBLIN

Réunion ouverte à 18h00

Ayant accueilli les personnes présentes à ce dernier Bureau Fédéral du mandat, le Vice-Président Délégué GUY MANFREDI indique que le Président PHILIPPE LAMBLIN, retenu par ses obligations professionnelles, a fait savoir qu'il rejoindrait Paris tardivement dans la soirée. Il lui a demandé de bien vouloir leur transmettre ses excuses et de conduire la réunion.

L'ordre du jour comporte notamment l'examen des comptes de la saison écoulée et du budget prévisionnel 2000-01, à transmettre au Comité Directeur qui se réunit demain dans la journée.

1- ADOPTION DU P.V. DU BUREAU FEDERAL N° 11 DU 15 DECEMBRE 2000

➔ **Le procès-verbal n°11 de la réunion du Bureau Fédéral du 15 décembre 2000 est adopté à l'unanimité.**

2.- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL GERARD HERTRICH

GERARD HERTRICH rappelle l'envoi des documents financiers aux Ligues par Circulaire du 18 janvier, afin qu'elles puissent les remettre à leurs Délégués à l'Assemblée Générale fédérale du 27 janvier.

➤ Compte d'exploitation 1999-2000

Pour l'exercice 1999-2000, arrêté au 31 octobre 2000 :

- | | |
|---|-----------------|
| • le montant des produits a représenté | 95 807 338,80 F |
| • le montant des charges a représenté un total de | 95 085 328,65 F |
| • l'excédent de l'exercice est de | 722 010,15 F |

Au-delà d'un excédent qualifié de modeste, le Trésorier Général commente quelques-uns des postes principaux du Compte d'exploitation et demande à HERVE RACT-MADOUX d'évoquer le tableau de suivi budgétaire par comptes analytiques ; les écarts par rapport au budget prévisionnel y sont constatés en positif lorsqu'il s'agit d'un dépassement et en négatif s'il s'agit d'une économie ou d'une recette supplémentaire.

➤ **Bilan au 31 octobre 2000**

Compte tenu de l'excédent de l'exercice, les capitaux propres représentent désormais 7,8 MF et la trésorerie est meilleure que l'an passé à date comparable. Il faut relever qu'elle a permis de régler au Comptoir des Entrepreneurs l'indemnité pour rupture du contrat de prêt consenti lors de l'achat du siège fédéral, remplacé par un prêt de la Caisse d'Epargne à meilleur taux. L'instance engagée par la FFA à propos de cette indemnité en est toujours au stade de l'appel.

DANIEL ARCUSET pense que l'excédent de l'exercice étant effectivement modeste, les capitaux propres ne sont finalement pas à la hauteur de ce que souhaitait le Président.

HERVE RACT-MADOUX fait observer que nous réglons désormais l'Impôt sur les Sociétés (IS) et que des provisions ont été constituées, entre autres pour diverses charges et trois procès en cours à l'issue incertaine.

➤ **Budget prévisionnel 2000-01**

GERARD HERTRICH souligne qu'il est présenté sans prévision d'excédent et équilibré à **84 779 000 F**. Il est en retrait par rapport à celui de la saison 1999-2000 qui était une année olympique car les seuls Championnats du Monde d'Edmonton figurent au calendrier 2001, sans organisation importante en France. De plus, pour les opérations financières avec nos Partenaires, c'est France Athlétisme Communication (FAC) qui prend le relais.

Le Trésorier Général souligne que le Budget prévisionnel a été établi par trois personnes, lui-même, le Directeur Administratif JEAN GRACIA et le responsable financier HERVE RACT-MADOUX. Il précise également que l'établissement de ce Budget a nécessité l'examen systématique de 630 comptes analytiques

JEAN GRACIA estime que cela nécessitera d'actualiser ce prévisionnel après la mise en place de la nouvelle équipe dirigeante et du nouveau DTN.

GERARD HERTRICH précise qu'aucune augmentation du nombre des licences traditionnelles n'a été prévue alors qu'une augmentation de 15 à 25 000 licences Hors stade a été budgétisée.

GUY MANFREDI souligne la fâcheuse incidence de l'absence de médaille à Sydney pour la négociation des contrats de la nouvelle olympiade avec d'anciens ou nouveaux partenaires. Ce qui est acquis n'est pas encore à la hauteur du revenu précédemment enregistré ; il est pourtant bien indispensable à l'équilibre des comptes. C'est la tâche de FAC, filiale de la FFA, qui s'est essentiellement consacrée aux grands Meetings pour la saison 2000 et qui négocie désormais pour l'ensemble du produit Athlétisme, Meetings et Championnats de France. Des réponses de partenaires importants sont encore attendues, par exemple celles de la Caisse d'Epargne, de Gaz de France et de l'assureur Azur.

GUY DECOCK ajoute les effets espérés d'une prochaine campagne publicitaire sur l'Athlétisme et qui va représenter un investissement de 7 à 8 millions de francs. Nos principaux partenaires y seront associés car cette campagne fait partie de l'offre de partenariat qui leur a été faite.

➔ **Le Bureau fédéral décide à l'unanimité de transmettre au Comité Directeur, tels que présentés, les comptes de la saison 1999-2000 et le budget prévisionnel 2000-01.**

➤ **Circulaire financière estivale 2001**

GERARD HERTRICH présente cette Circulaire qui est très proche de celle de la saison écoulée et qui a été étudiée par le Président de la CFB LIONEL CACAULT.

EDOUARD ESKENAZI, PAUL BENARD et PIERRE DASRIAUX proposent quelques modifications et adjonctions

➔ **Le Bureau fédéral approuve à l'unanimité la Circulaire financière estivale 2001 (Voir annexe)**

3.- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL MICHEL MARLE

◆ Mise en place du diplôme de Dirigeant

Le Président de la Commission des Formations, JEAN-JACQUES COURT, rappelle que la création d'un nouveau diplôme entraîne celle d'un **corps destiné à valider les diplômes**. Selon le cahier des charges arrêté par le Comité Directeur, la Commission a étudié ce point lors de sa réunion du 15 décembre. Elle propose que fassent partie du corps d'origine :

- les membres du Bureau Fédéral actuel ;
- les Présidents de Ligue ayant effectué un mandat de 4 ans et toujours élus dans une Ligue, un Comité ou un Club, s'ils en font la demande au Secrétaire Général de la FFA, en vue de leur nomination par le Bureau Fédéral ;
- les membres de la Commission des Formations ayant eux-mêmes conduit des formations : JACQUES BEDEI, SOLANGE CARFANTAN, JEAN-PIERRE FOURNERY, JEAN HUITOREL, DANIEL RIBAILLER et JEAN-LOUIS SIGNORET.

☞ Validation des acquis

Le 6 janvier 2001, avec la participation des représentants des Ligues, la Commission s'est réunie et elle propose de limiter la validation des acquis associatifs au **31 octobre 2002**. Cette validation sera faite par les Présidents des Ligues auxquels il conviendra de la demander, selon les critères arrêtés.

☞ Formations diplômantes

Pour les formations diplômantes, un certain nombre de dispositions sont envisagées après examen des remarques qui ont été formulées par les participants à la réunion du 6 janvier. Une modification du texte déjà voté sera demandée au Comité Directeur afin que sur les cinq unités de formation inscrites au programme, les candidats puissent en choisir quatre.

➔ **Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de la Commission des Formations élargie aux représentants des Ligues du 6 janvier 2001.**

◆ Cas soumis par la C.S.R.

PIERRE DASRIAUX, présente quelques dossiers soumis par la CSR à l'examen du Bureau Fédéral pour décision ou information.

➤ **Le FC Oloron (AQU)** fait appel d'une décision de la CSR qui ne permet pas que le Club Messier Dowty Sports lui soit rattaché car la demande est parvenue hors délai.

L'article 72.2 des Règlements Généraux ne prévoit pas que le Bureau Fédéral puisse accorder de dérogation lorsque les articles 72.1a / 73.1 n'ont pas été respectés.

DANIEL ARCUSET évoque certaines difficultés à rassembler les pièces de ce dossier qui ont retardé son envoi. Il rappelle la demande récente faite par le Bureau Fédéral au Groupe des Textes réglementaires d'étudier une révision des règlements concernant les Clubs à section locale car les demandes de dérogation sont nombreuses et souvent acceptées.

PIERRE DASRIAUX souligne qu'aucune dérogation n'est prévue au cas d'espèce et que si l'on dérogeait dans un seul cas il faudrait agir de même pour tous les cas semblables.

➔ **Le Bureau Fédéral, à l'unanimité moins une abstention, confirme la décision de la CSR et rejette l'appel de FC Oloron ; sur proposition de la CSR, il décide à l'unanimité que les droits d'appel seront restitués.**

➤ **L'US Saintes Athlétisme (POI)** fait appel d'une décision de la Ligue de Provence refusant de transmettre un chèque de compensation correspondant à une mutation d'un Club qui a été radié entre-temps.

➔ **Le Bureau Fédéral décide, à l'unanimité moins 3 abstentions, de rejeter l'appel formulé par l'US Saintes Athlétisme (POI) et, sur proposition de la CSR, de restituer les droits d'appel.**

➤ **Neuilly PS (I-F)** a demandé à la Ligue d'Ile-de-France la possibilité de délivrer une licence temporaire à un réfugié politique qui dispose d'une autorisation de séjour valable jusqu'au 6 mars 2001.

➔ **Le Bureau Fédéral accorde à l'unanimité la possibilité de délivrance d'une licence dont la durée de validité devra être limitée au 6 mars 2001. Cette date pourra être revue en cas de prolongation de la durée de séjour, justifiée par le Club auprès de la FFA.**

Assemblées Générales de certaines Ligues régionales

Des difficultés de divers ordres sont apparues lors de la tenue de certaines Assemblées Générales ou dans leur prolongement.

➤ **Ligue de Basse-Normandie** : la CSR a décidé l'invalidation de trois personnes pour licence irrégulière. La Ligue envisage de tenir une Assemblée Générale extraordinaire avant fin février. En attendant, les trois délégués élus le 16 décembre participeront à l'Assemblée Générale fédérale du 27 janvier.

➤ **Ligue du Languedoc** : des irrégularités qui auraient été commises à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Ligue ont été signalées à la CSR par le Comité Départemental de l'Hérault. Un rapport très précis du nouveau Président de la Ligue, M. ARMAND, parvenu le 19 janvier à la FFA, est de nature à permettre à la CSR du 31 janvier de constater que cette Assemblée Générale n'a pas comporté de graves irrégularités comme le prétend le Comité Départemental de l'Hérault. DANIEL ARCUSET, qui représentait le Président PHILIPPE LAMBLIN à cette Assemblée Générale, confirme n'avoir rien aperçu d'irrégulier.

➤ **Ligue de Lorraine** : l'Assemblée Générale, où GERARD HERTRICH représentait le Président PHILIPPE LAMBLIN, a été suivie d'un certain nombre de démissions de membres du Comité Directeur qui venaient d'être élus au cours d'une réunion sans incident. Le Comité Directeur de la Ligue a décidé qu'une nouvelle Assemblée Générale se tiendrait le 20 janvier et l'élection de nouveaux Délégués est prévue. La CSR en est pleinement d'accord.

➤ **Ligue de la Martinique** : deux postes réservés sont à attribuer à des candidats qui étaient non élus et il convient d'invalider deux élus pour libérer ces postes.

➔ **Le Bureau Fédéral confirme à l'unanimité l'élection de M. PASCAL MARAN (athlète de haut niveau) et de Mme GERMAINE BEAUNOL-RICHARD (5^e Femme) et l'invalidation de MM. ERIK MEPHANE ET RAYMOND REMISSE pour libérer les deux postes.**

➤ **Ligue de Picardie** : une contestation s'est fait jour au sujet de la qualité d'éducateur d'un candidat.

➔ **Le Bureau Fédéral confirme à l'unanimité la régularité de la candidature et de l'élection de M. GUERIN, lors de l'Assemblée Générale de la Ligue de Picardie.**

➤ **Ligue de Midi-Pyrénées** : pour étudier les conditions du déroulement de l'Assemblée Générale de cette Ligue, où JEAN-JACQUES COURT représentait le Président PHILIPPE LAMBLIN, son Président NORBERT FANTONI et son Secrétaire Général MARC DONNADIEU sont appelés en séance, en présence des seuls membres du Bureau Fédéral, du Président de la CSR PIERRE DASRIAUX et du Directeur Administratif JEAN GRACIA.

A l'occasion de cette Assemblée Générale, un certain nombre d'irrégularités ont été relevées.

Les deux élus de la Ligue ont pu donner des explications et répondre aux questions posées par les membres du Bureau Fédéral, puis se sont retirés, ainsi que le Président de la CSR, pendant la délibération du Bureau.

→ **Le Bureau Fédéral prend les décisions suivantes :**

- 1) à l'unanimité : l'invalidation de l'Assemblée Générale de la Ligue de Midi-Pyrénées tenue le 9 décembre 2000 ;
- 2) à l'unanimité : le Comité Directeur élu le 9 décembre reste en place et est chargé de l'exécution des affaires courantes de la Ligue, jusqu'à la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale d'ici fin février ;
- 3) par 7 voix favorables, 1 contre et 3 abstentions : une nouvelle candidature de M. JEAN-JACQUES BOUSSEMART sera considérée comme recevable ;
- 4) à l'unanimité : les délégués à l'Assemblée Générale fédérale du 27 janvier 2001 élus le 9 décembre pourront y représenter la Ligue.

Ces décisions sont communiquées aux deux représentants de la Ligue revenus en séance.

◆ **Candidatures à l'Assemblée Générale fédérale du 27 janvier 2001.**

ANNIE LAURENT indique que 55 candidatures ont été reçues dans les délais statutaires, en vue de l'élection des 37 membres du Comité Directeur.

Aucune n'est rédigée de façon ambiguë. Aucun candidat n'a eu, au cours de la période allant du 13 janvier 2000 au 12 janvier 2001, d'interruption autre que celle nécessaire pour le renouvellement de la licence.

Une 56^e candidature émanant de Mme CHANTAL DALLENBACH est arrivée à la Fédération le 16 janvier et comme elle a été postée le 13 elle est irrecevable. MME DALLENBACH en a été informée.

JEAN GRACIA indique qu'à partir de la photo et des informations les concernant transmises par les candidats un document de présentation va être établi et sera remis aux Délégués des Ligues à leur arrivée à La Rochelle.

JEAN-JACQUES COURT estime indispensable que l'établissement des bulletins de vote soit bien expliqué aux Délégués pour éviter les irrégularités qui se sont produites lors des Assemblées Générales de plusieurs Ligues, concernant notamment les postes obligatoires.

PIERRE DASRIAUX assure que toutes dispositions nécessaires seront prises.

◆ **Demande de « réintégration » de l'athlète CHANTAL DALLENBACH**

JEAN GRACIA rappelle la précédente décision du Bureau Fédéral d'interroger l'Ambassade de Suisse en France à propos de la perte de la nationalité française évoquée par une autorité consulaire suisse lors d'un entretien avec CHANTAL DALLENBACH.

Après enquête, l'Ambassade a confirmé par écrit que les autorités consulaires de Fribourg avait évoqué seulement la perte de la « nationalité française sportive ». Il y donc eu malentendu.

D'un autre côté, CHANTAL DALLENBACH a confirmé elle-même ces faits en regrettant le quiproquo mais en renouvelant son souhait d'être à nouveau qualifiée en tant que Française et donc sélectionnable en équipe de France, ce que la Fédération Suisse accepte.

Plusieurs membres du Bureau Fédéral marquent leur étonnement de ces tergiversations, l'athlète ayant mis en avant la perte de la nationalité française comme premier argument de son « retour ». Il conviendra de lui préciser que sa réintégration comporte l'application normale des règles en usage.

RICHARD DESCOUX précise que cette athlète n'est pas sur les listes de Haut niveau 2001.

→ **Le Bureau Fédéral décide, par 6 voix pour et 5 voix contre, de reconsidérer l'athlète CHANTAL DALLENBACH, à sa demande et par annulation de celle faite précédemment de concourir pour la Suisse, comme athlète qualifiée pour représenter la France en compétitions internationales.**

◆ **Indiscipline au village olympique des athlètes C. FOFANA et J-M GRAVA.**

Le Bureau Fédéral réuni le 10 novembre a décidé d'entendre les deux athlètes qui se sont mal conduits au village olympique.

Avant leur audition, les deux athlètes ont adressé le 8 décembre un courrier présentant des excuses pour avoir illégalement occupé des chambres au village olympique.

Ils ont été effectivement entendus le 20 décembre par quatre membres du Bureau Fédéral, au Siège de la FFA où ils sont venus accompagnés de deux représentants du GAF. Le DTN Adjoint JEAN-CLAUDE VOLLMER a partiellement participé à l'audition.

Après diverses interventions, il est décidé qu'un courrier leur sera adressé pour confirmer qu'un comportement exemplaire est désormais attendu de leur part et que toute récidive vaudrait traduction immédiate devant la Commission Disciplinaire.

Ce comportement devra permettre d'apprécier dans quelles conditions des aides financières personnelles pourront continuer à leur être accordées.

◆ **Accord d'entreprise à la FFA**

MICHEL MARLE porte à la connaissance du Bureau Fédéral qu'en l'absence de convention collective un accord d'entreprise vient d'être signé avec le personnel cadre et non-cadre.

La CFDT a donné son accord sur les termes de cet accord, qui requiert l'aval d'une organisation syndicale.

4.- QUESTIONS SPORTIVES

☞ **Règlement des Meetings Nationaux 2001**

RICHARD DESCOUX rappelle que ce Règlement a été approuvé par le Bureau Fédéral du 10 novembre 2000 et présenté aux organisateurs de Meetings Nationaux lors de la réunion tenue au Siège fédéral le 5 janvier 2001.

Il est appréciable que le nombre de Meetings augmente et le DTN pense qu'il faut continuer à apporter une aide aux organisateurs.

Lors de la réunion du 5 janvier, quelques amendements au règlement ont été demandés et concernent :

- la dénomination des Meetings ;
- le classement des Meetings à thème avec les Meetings Elite ;
- une modification à la baisse de certaines primes (La DTN envisage l'établissement de grilles de primes à la performance).

RICHARD DESCOUX a eu l'occasion de s'entretenir avec M. MICHEL CAZES de la Caisse d'Épargne qui s'est dit intéressé par le classement annuel des athlètes. Il souhaite que les Caisses d'Épargne régionales apportent également leur soutien aux différents Meetings.

➔ **Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité les quelques modifications à apporter au Règlement des Meetings Nationaux 2001.**

☞ **Règlement des records**

EDOUARD ESKENAZI propose au Bureau fédéral une nouvelle édition de la Réglementation des records comportant quelques retouches de forme mais aussi l'incidence d'une décision de l'IAAF qui, désormais, gère une liste des records du Monde absolus. Ainsi les 6m au Saut à la Perche en Salle de JEAN GALFIONE constitueraient-ils le Record de France absolu.

DANIEL ARCUSET pense que la notion de record absolu est intéressante.

PIERRE DASRIAUX craint que le Congrès de l'IAAF à Edmonton ne modifie encore de nombreux articles des règlements.

➔ **Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de procéder comme l'IAAF et de gérer désormais une liste de records de France absolus et une liste de records en Salle.**

☞ **Suppression du Championnat de France des 30' Cadettes et 45' Cadets**

JEAN GRACIA rappelle qu'à l'occasion d'un Comité Directeur la suppression du Championnat de France des 30' Cadettes et des 45' Cadets a été actée sans que cette décision ait été mentionnée sur un PV. Il faudra donc, au cours d'une prochaine réunion du Comité Directeur, formaliser la décision.

☞ **Implantation de compétitions nationales**

ALAIN SPIRA se fait l'interprète de la CNCHS qui souhaite voir créer un **Challenge des Ligues sur 100km**, par équipes de 6 athlètes.

GUY GODBILLON confirme l'intérêt d'une telle compétition, officieuse jusque là et qui a déjà permis le classement de nombreuses équipes de Ligue. Il ajoute que cette création n'entraîne aucune dépense pour la FFA, si ce n'est quelques médailles commémoratives.

➔ **Le Bureau fédéral décide à l'unanimité la création d'un Challenge des Ligues sur 100km, disputé par équipes de 6 athlètes dont 3 comptant au classement.**

➔ **Sur proposition du Directeur des Compétitions, et après consultation des Commissions concernées, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'implanter les épreuves suivantes :**

Critériums Nationaux des 20 000m à la Marche (H et F)	Chalon s/Saône (BOU)	22.04.2001
Critérium National de Printemps à la Marche	Nancy (LOR)	29.04.2001
Championnat de France du 10 000m Hommes	Mulhouse (ALS)	12.06.2001
Championnats de France d'Epreuves combinées (Cadets – Juniors – Espoirs et Promotion)	Val-de-Reuil (H-N)	23 - 24.06.2001
Challenge des Ligues des 100km	Chavagnes-en-Paillers (P-L)	26.05.2001
Coupe de France des Epreuves Combinées	Bron (LYO)	22 - 23.09.2001
Challenge National Minimes	Dreux (CEN)	13 - 14.10.2001
Championnat de France d'Ekiden	Saint-Julien (D-S) en Genevois	14.10.2001
Journée Nationale des Jeunes à la Marche	Montreuil (I-F)	21.10.2001
Championnat de France de Semi-Marathon	Morlaix (BRE)	2002
Championnat de France des 10 km	dans la Loire (LYO)	2002
Championnat de France des 10 km	Langueux (BRE)	2003

☞ **Championnats de France en Salle UGSEL et FNSU**

Avec l'accord du Bureau Fédéral, PAUL BENARD adressera un courrier à ces deux fédérations pour indiquer que les performances de niveau « D » et « E » réalisées lors de leurs Championnats Nationaux seront retenues pour une éventuelle qualification aux Championnats de France FFA en Salle.

Séance levée à 22h00

Prochaine réunion du Bureau Fédéral : le vendredi 23 février 2001, à 18h30